APRÈS ART. 11 N° AS231

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N º AS231

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Valentin, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Brigand, M. Bourgeaux, M. Forissier, M. Ray, Mme Duby-Muller, Mme Louwagie, M. Taite, M. Portier, M. Dive et M. Bony

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.